

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PAIEMENT DE PRIME

Ne complétez pas ce formulaire si vous payez par carte de crédit

Pour votre sécurité de carte de crédit, LAWPRO ne peut plus accepter les informations sur les cartes de crédit verbalement ou par écrit. Nous vous demandons de vous connecter à votre compte My LAWPRO chez lawpro.ca pour entrer les détails de votre carte de crédit pour votre prime d'assurance.

Carte de crédit/ Retrait automatique d'un compte d'une institution financière

Veillez noter que si vous désirez faire des changements relativement à la méthode de paiement ou à l'option de paiement par versements inscrites présentement à votre dossier, vous devez aviser Assurance LAWPRO par écrit des changements à apporter au moins dix (10) jours avant la date du prochain paiement. Si un préavis écrit n'est pas reçu dans les dix (10) jours, le paiement des primes sera traité en fonction de l'information inscrite au dossier.

I. GENRE DE PRIME

Indiquer le genre de prime applicable au(x) DEMANDEUR(S) (AVOCAT[S], ASSOCIÉ[S] ou ACTIONNAIRES PARAJURISTE[S] et/ou CABINET) nommé(s) ci-dessous et visé(s) par la présente demande d'autorisation de paiement. Choisissez toutes les cases correspondant à ce qui s'applique.

- « RCP » Prime d'assurance de la **responsabilité civile professionnelle** payable par l'AVOCAT en vertu du programme du Barreau de l'Ontario, y compris : la prime de base ; toute prime d'assurance de tiers (y compris les protections accrues assujetties à la sous-limite de la garantie des tiers obligatoire et facultative) ; la prime de l'option relative à la pratique du droit immobilier ; la surprime pour antécédents de réclamations ; la prime de protection accrue des actes antérieurs ; à l'exception de toute surprime de transaction et de toute prime d'assurance responsabilité excédentaire.
- « RE » Prime d'assurance **responsabilité excédentaire** payable pour cette protection facultative pour le CABINET.
- « PAAA » Prime de protection accrue des actes antérieurs.
- « ST » **Surprime de transactions** – composante de la prime d'assurance responsabilité professionnelle correspondant à la surprime assujettie au transactions civiles et immobilières.

2. PLAN DE PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Choisissez un plan de paiement par versements pour chaque genre de prime choisie ci-dessus.

RCP RE ST PAAA

- Global** (un seul paiement par année)
- Trimestriel** (les primes RCP et RE sont payables chaque année, le 15^e jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre ; les primes ST sont payables chaque trimestre, le dernier jour du mois suivant chaque trimestre, c'est-à-dire, avril, juillet, octobre et janvier).
- Mensuel** (payable annuellement, le 15 de chaque mois)
- Montant for fataire** (un seul paiement pour la période complète de la police)

3. MODE DE PAIEMENT

Retrait automatique d'un compte d'une institution financière

Nom de la banque/société de fiducie/caisse populaire ou d'une autre institution financière :

Nom du titulaire du compte « payeur » (veuillez écrire en lettres moulées) :

Joignez un chèque portant l'indication « annulé » et correspondant au compte à partir duquel les fonds devraient être retirés.



détacher ici



4. AUTORISATION DE PAIEMENT DE PRIME

Conformément au mode de paiement indiqué dans la section 3 ci-dessus, le payeur autorise Assurance LAWPRO à retirer du compte et de l'institution financière désignés, le montant des primes d'assurance (y compris les taxes applicables) indiquées à la section 1, en fonction de la ou des options de paiement choisies à la section 2. LAWPRO n'exige aucuns frais pour ce service (mais il est possible que l'institution financière le fasse). Le présent formulaire d'autorisation doit faire partie intégrante de la/des demande(s) d'assurance en vertu du programme du Barreau de l'Ontario ainsi que de la/des POLICE(S) du/des DEMANDEUR(S), s'applique à l'année d'assurance en cours et doit continuer d'être utilisé pour tout renouvellement ou remplacement de police (annuel ou pour toute partie correspondante) en ce qui concerne la protection indiquée à la section 1, et ce, sans qu'une nouvelle autorisation ne soit requise de la part du payeur, à condition que tel soit le choix du/des DEMANDEUR(S). Le payeur a lu et comprend ce qui précède ainsi que les modalités qui suivent :


1. Le payeur atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire d'autorisation sont exacts et que le ou les DEMANDEURS (ou le payeur en son/leur nom) avisera Assurance LAWPRO de tout changement à l'avance et par écrit (au plus tard dix [10] jours avant la date de tout paiement).
2. Le payeur atteste que le compte de la carte de crédit ou de l'institution financière désigné est en règle et comporte une provision suffisante pour couvrir les paiements à mesure qu'ils deviennent exigibles et que toute personne tenue de signer le présent formulaire d'autorisation l'a effectivement signé.
3. Toutes les sommes correspondant aux paiements ne seront prélevées qu'à partir de cartes de crédit ou de comptes d'institutions financières canadiens et en monnaie canadienne seulement.
4. Le payeur et le/les DEMANDEUR(S) reconnaissent qu'Assurance LAWPRO peut utiliser les renseignements personnels qui les concernent respectivement et qui sont indiqués dans le présent formulaire et les communiquer à l'un ou à l'autre (dans les cas où le payeur et le/les DEMANDEUR(S) sont distincts) ainsi qu'aux institutions financières participant au processus de paiement.

Nom du payeur (qui peut être distinct du/des DEMANDEUR[S]) (veuillez écrire en lettres moulées) _____

Signature _____ **Date** (mm/jj/aaaa) _____ / _____ / _____

Nom et numéro du Barreau du DEMANDEUR (AVOCATS, ASSOCIÉS ou ACTIONNAIRES PARAJURISTES, ou CABINET) auquel s'applique la présente autorisation de paiement.

Nom	No du Barreau
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

 **Rappel : joindre un chèque non signé portant l'indication « annulé » si des paiements automatiques doivent être prélevés d'un compte d'une institution financière.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service à la clientèle d'Assurance LAWPRO par téléphone au 416-598-5899 ou au 1-800-410-1013, par télécopieur au 416-599-8341 ou au 1-800-286-7639 ; ou encore par courriel à service@lawpro.ca